

● (2205)

**Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, le ministère de la Défense nationale reconnaît depuis quelques années la nécessité de venir en aide à certains de nos réservistes en leur permettant de participer à des activités de formation durant leurs heures régulières de travail.

Pour ce faire, le ministère a encouragé les employeurs et les employés en recourant à une formule facultative qui se situe à la limite du processus législatif. Dans plus d'un cas, cette formule a donné de bons résultats.

En 1978, le ministre de la Défense nationale d'alors, M. Danson, créa un comité connu sous le nom de comité de soutien aux employeurs nationaux afin d'aider les employés réservistes à obtenir l'autorisation de s'absenter de leur travail en vue de poursuivre leur instruction militaire sans perte de privilèges professionnels ou de vacances. Un maximum de 14 jours ouvrables leur seraient ainsi accordés durant les mois d'été.

La commission nationale de soutien des employeurs est composée d'un président national, d'un agent d'administration, des présidents et d'autant de membres des commissions provinciales qui sont jugés nécessaires en vue d'établir une liaison efficace entre les unités de réserve et les employeurs. Les présidents sont des membres éminents de la collectivité qui servent bénévolement au sein de la commission nationale de soutien des employeurs. Ces gens donnent volontiers leur temps pour intercéder au besoin auprès des employeurs afin que ces derniers autorisent les réservistes à suivre les cours d'instruction. Nos forces leur savent gré de leur dévouement et de leurs efforts. De fait, le programme est efficace et de nombreuses compagnies mentionnent l'entraînement de la réserve dans leurs manuels sous la rubrique des conditions d'emploi.

Bien entendu, certains employeurs, notamment ceux qui ont un personnel peu nombreux—ne peuvent guère accorder un congé aux réservistes pour leur permettre de participer aux exercices. La question est parfois particulièrement délicate quand l'ancienneté entre en jeu ou quand certaines exigences de la production, notamment la production d'une chaîne de montagne, créent de graves difficultés à l'employeur. Il y a peu de compagnies dans cette situation et le ministère tente d'établir d'autres calendriers d'instruction pour ces réservistes.

En terminant, je dirai que le comité national a accompli une œuvre admirable en aidant les membres des forces de réserve à régler les difficultés qu'ils éprouvent par suite de leur absence du travail. Les membres du Comité méritent des félicitations pour avoir su se dégager d'horaires chargés pour se dévouer à cette cause.

Il importe de signaler que la Chambre a chargé l'un de ses comités permanents d'étudier cette question. Celui-ci devra remettre son rapport le 15 décembre et formuler d'importantes recommandations visant à améliorer les conditions de service dans les forces de réserve.

J'aimerais remercier le député de l'intérêt qu'il porte à la réserve et l'exhorter, ainsi que les autres députés, à encourager les unités de réserve de leur circonscription respective, ainsi que les employeurs des réservistes.

D'autre part, je fournirai volontiers au député la liste des membres du comité national, qui, j'en suis certaine, se feraient

### *L'ajournement*

un plaisir de discuter avec lui de la situation dans n'importe quelle région du pays.

#### LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE—L'OPPOSITION DES ÉPICIERIS ET DES PETITS ENTREPRENEURS

**M. Bill Domm (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, depuis deux mois je pose des questions à la Chambre des communes pour savoir pourquoi le gouvernement s'entête à vouloir imposer le système métrique aux magasins d'alimentation de détail le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et à rendre les mesures canadiennes illégales. Je suis revenu à la charge à la Chambre à plusieurs reprises.

Pas plus tard que le 23 avril 1981, la Canadian Federation of Retail Stores, qui compte environ 4,000 membres, était à 85 p. 100 contre la conversion au système métrique au moment où les États-Unis y renoncent. La Canadian Organization of Small Business a écrit aux ministres chargés d'appliquer le système métrique au Canada pour leur dire qu'elle ne veut pas se décimaliser. Le Conseil canadien du commerce de détail a envoyé à tous les ministres concernés une lettre énergique pour protester contre l'imposition du système métrique aux magasins d'alimentation de détail. Les détaillants en produits alimentaires ont adressé une lettre au ministre responsable pour lui faire savoir qu'ils ne souhaitaient pas adopter le système métrique. Je ne connais personne qui soit favorable à la conversion au système métrique dans le secteur alimentaire, si ce n'est le ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Lapointe), le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet).

● (2210)

J'ai sous les yeux le communiqué en question qui a été divulgué ou adressé aux ministres par les détaillants en produits alimentaires au sujet de la conversion au système métrique. Ce communiqué dit ceci:

Les membres du groupe de travail des épiciers détaillants recommandent instamment au gouvernement de reporter la date limite de conversion au système métrique des balances utilisées dans les magasins d'alimentation, date limite, qui figure dans la partie I de la *Gazette* du Canada du 28 février 1981, afin de la rapprocher de la date à laquelle les épiciers de détails américains vont devoir eux aussi adopter les balances métriques.

Il y a deux ans et demi, Peterborough et Kamloops ont été désignés comme centre pilotes. Je tiens à signaler à ce propos qu'à Peterborough, on est revenu au système impérial. Aucun, absolument aucun épicier détaillant n'est en faveur de l'imposition du système métrique dans ce secteur. Je tiens à dire en passant qu'au départ, quand le gouvernement a décidé cette malheureuse conversion au système métrique, celle-ci devait se faire sur une base volontaire.

J'ai enfin découvert la raison de cela. Si j'ai demandé ce débat ce soir en présence des ministres ou des secrétaires parlementaires des ministres concernés, c'est pour pouvoir expliquer les raisons pour lesquelles notre pays se convertit au système métrique et pour que l'exposé de ces raisons figure au hansard. Le groupe responsable de la conversion des balances à la Commission du système métrique compte 45 membres autorisés à voter. Quelles sont ces 45 personnes? J'ai la liste sous les yeux et je tiens à en informer la Chambre et à la faire figurer au hansard. Ceci, en réponse au ministre qui a déclaré ici même le 23 avril dernier, que tout le monde était en faveur de la conversion au système métrique. Sur 45 membres ayant droit de vote, 13 sont des étrangers représentants des fabri-